

snes
fsu

LILLE

BULLETIN
D'INFORMATION
DU SYNDICAT NATIONAL
DES ENSEIGNEMENTS
DE SECOND DEGRE

209, RUE NATIONALE 59000 LILLE - TEL 03 20 06 77 41
s3lil@snes-edu - www.lille.snes.edu

**BULLETIN
DE RENTREE
SEPTEMBRE 2007**

Le **snes**
fsu

**un syndicat qui lutte pour nos professions
la laïcité et le service public**



Colloghan

Le **snes**
fsu

**un syndicat
qui défend
vos intérêts**

Le **snes**
fsu

**un syndicat
qui réfléchit
et agit sur
l'évolution
de nos métiers**

Le **snes**
fsu

**un syndicat ouvert
sur la société
et le monde**

Le **snes**
fsu

**le syndicat
majoritaire
des personnels**

LE SNES : VOUS Y AVEZ VOTRE PLACE !

Pourquoi se syndiquer aujourd'hui, pourquoi choisir le SNES ?

L'actualité récente avec l'abrogation des décrets Robien, la remise en cause des mentions complémentaires ... montrent que la lutte collective, initiée par les syndicats, paie. Si le taux de syndicalisation en France reste faible par rapport à d'autres pays (environ 8 % des salariés en 2005), les particularités historiques et sociales de chaque pays, tout comme les prérogatives des syndicats dans ce contexte, rendent difficiles des comparaisons, sauf celles qui viseraient à minorer le poids du syndicalisme français.

Originalités de l'Education nationale et du second degré :

- une syndicalisation nettement plus forte (de l'ordre de 25 %), notamment chez les enseignants, COP, CPE, mais un taux qui stagne.
- un syndicat, le SNES, qui, confronté à une dizaine d'autres organisations syndicales lors



d'élections, obtient des personnels la majorité absolue, indispensable pour défendre efficacement la profession.

Le SNES de Lille, avec ses 3750 adhérents s'adresse à vous aujourd'hui pour vous inviter à un moment de réflexion sur cette situation : plus de la moitié des enseignants et autres

personnels nous ont fait confiance lors des dernières élections professionnelles de décembre 2005. Mais ce n'est pas suffisant : se syndiquer au SNES, c'est se donner davantage d'atouts pour affronter ensemble non seulement les projets gouvernementaux, mais aussi pour construire les nécessaires mutations de l'école.

Le SNES, syndicat majoritaire

Majoritaire lors des élections

Tous les 3 ans, les personnels titulaires sont appelés à élire leurs représentants (commissaires paritaires) lors d'élections professionnelles. **Les prochaines élections auront lieu en décembre 2008.**

(cf. [tableau ci-dessous](#)).

Majoritaire dans les CAPA

(commissions paritaires académiques siégeant notamment pour l'avancement d'échelon, les mutations, la hors-classe, les congés formation, etc ...). Il a donc les moyens de remplir un double rôle : représenter tous les personnels et assurer un suivi très complet des syndiqués.

Premier en terme de syndiqués

Le SNES, c'est 67300 syndiqués en 2006 – 2007, 3 750 pour l'académie de Lille (environ 16 % des personnels).

La représentativité du SNES se mesure aussi dans la rue

Comment penser que le SNES n'est qu'un « syndicat de services » quand on constate que le gros des cortèges est assuré par nos syndiqués et sympathisants, que lors des dernières actions, ce sont nos syndiqués qui sont (pas toujours seuls !) à l'initiative de l'action des établissements ? Et quand le SNES est obligé de se

lancer de façon isolée, et ce n'est jamais faute d'avoir essayé de rallier les autres organisations, les taux de grévistes obtenus sont similaires à ceux des mouvements lancés dans des cadres plus larges.

Notre objectif constant : la mobilisation du plus grand nombre, qui reste la condition de la réussite.



	SNES	SNALC	SGEN	SE-UNSA	FO	SUD	SNCL	CGT	SNETAA	SNPCT
Lille (1)	50.94 %	11.66 %	10.97 %	7.93 %	6.1 %	5.09 %	2.84 %	3.46 %	0.87 %	0.15 %
France (1)	51.98 %	9.44 %	11.24 %	7.3 %	6.19 %	6.19 %	2.65 %	2.16 %	0.65 %	0.06 %

(1) synthèse à partir des résultats des agrégés, certifiés, CPE, Co-Psys et Chaires.sup

Total des sièges (Lille) (2)	SNES et FSU	SGEN	SE-UNSA	SNALC	SUD	FO	SNETAA	SNCL	CGT
48	29	5	5	4	2	1	1	1	0

Corporatiste, le SNES ?

Défaut pour ceux qui le traduisent par « syndicat de services », qualité à laquelle notre syndicat devrait exclusivement se consacrer. Déplorablement d'autres, le corporatisme est indéniablement un terme accolé au SNES !

Le SNES intervient en audiences, groupes de travail, comités techniques départementaux, académiques, nationaux et commissions paritaires non seulement pour traiter de cas précis, mais aussi pour s'opposer à la casse de nos statuts et de nos missions, pour défendre propositions et revendications élaborées collectivement, destinées à améliorer la situation de l'ensemble des catégories.

Ceux qui accusent le SNES de pratiquer la cogestion et refusent toute idée de paritarisme et donc d'examen contradictoire des propositions de l'administration font en réalité le jeu de celle-ci, de l'arbitraire et des passe-droits : combien de collègues par exemple auraient été lésés si nos propositions d'améliorations dans tous les groupes de travail préparatoires et dans

toutes les commissions n'avaient pas été retenues ?

Etre syndiqué au SNES, c'est la garantie d'être informé, aidé, défendu individuellement, dans le respect des textes, des règles, de l'équité entre tous les collègues. Les élus du SNES, élus des personnels, étudient tous les dossiers, toutes les situations, car une erreur concernant un

non-syndiqué aura des répercussions pour les syndiqués.

Le SNES est donc corporatiste, mais son action et sa réflexion ne se limitent pas à ce seul domaine, loin de là.

Le choix de s'appeler Syndicat National des Enseignements de Second degré est d'ailleurs à ce titre révélateur.

La bataille sur la hors-classe est particulièrement emblématique de ce qu'on appelle les luttes corporatistes : créée en 1989 pour devenir un débouché de carrière pour tous, elle est détournée depuis 3 ans. En prétendant l'attribuer au mérite, l'administration essaie de gagner sur deux tableaux, diviser les personnels (qui ne se trouve pas méritant ?) et réaliser de substantielles économies (si obtenir la hors-classe au 11ème avec 4 ans d'ancienneté permet un gain de 3 à 400 euros par mois, l'avoir au 7ème, 8ème ou 9ème échelon ne rapporte qu'à l'administration ; plutôt que des collègues en fin de carrière, elle promeut de jeunes collègues qui ne seront pas mieux payés dans l'immédiat).

En 2007, les luttes nationales ont permis d'augmenter le nombre de promotions de 25 %, soit 102 bénéficiaires supplémentaires dans l'académie. Les élus du SNES de Lille ont tenté pied à pied de faire modifier les règles académiques d'attribution de la hors-classe. La mobilisation sur cette question sensible chez les personnels en milieu et fin de carrière, notre argumentation (obstinée !) a permis que les appréciations et notations de près de 80 collègues soient revues. Pour l'année 2008 – 2009, le principe d'un groupe de travail pour débattre des nouvelles modalités de barème nous a été enfin annoncé.





Le SNES syndique « l'ensemble des personnels, titulaires ou non, quelle que soit leur situation juridique, actifs ou retraités, suivants : les personnels des enseignements de second degré et des classes supérieures des lycées, dans tous types d'établissements ou services, notamment les personnels d'enseignement, d'éducation, de surveillance et d'orientation, les élèves des centres, écoles ou instituts de formation de ces personnels, quel que soit leur statut. A l'étranger, il groupe aussi les personnels des établissements culturels publics ou non, ou chargés de mission de coopération ».

Le SNES, c'est aussi

Le SNES est un lieu d'échanges et de réflexion sur les attentes en matière de formation, les pratiques professionnelles, les contenus disciplinaires, ... C'est un des rares endroits où la rencontre de tous les personnels est possible, que ce soit dans l'établissement ou à l'extérieur par le biais des stages ou des congrès.

Le SNES et sa fédération, la FSU, de par leurs objectifs ambitieux pour les élèves et les personnels, interviennent sur des questions sociales plus larges : lutte contre la mondialisation libérale (participation au FSE - Forum Social Européen -, etc...), soutien aux sans papiers et membre actif de RESF, interventions en défense des libertés, contre le racisme ou sur la situation internationale, etc...

Adhérer pour renforcer l'efficacité syndicale

Les acquis des batailles menées par le SNES...

- L'accès du plus grand nombre au bac : on passe de 19,3 % d'une classe d'âge en 1985 à 62,1 % en 2005 (toutes voies confondues).
- La diversification des voies de formation (générale, technique, professionnelle).
- La revalorisation du métier, avec l'accélération des débuts de carrière, la hors-classe (même si nous avons demandé une refonte des bornes indiciaires sur la base du maintien des 11 échelons), les concours internes (non, non, tout le monde n'était pas favorable à l'agrégation interne), etc... Nous tenons nos archives à disposition des sceptiques !
- Les 35 heures pour les CPE, les 18 heures pour les enseignants de disciplines artistiques.
- L'abrogation des décrets Robien sur les services n'est pas le fruit de la bonne volonté présidentielle (ses annonces sur les emplois ne peuvent qu'inciter au doute) mais celui de la mobilisation des établissements et du syndicat en général. Sur le site, nous avons rendu compte des mobilisations, motions et décisions des collègues qui ont multiplié des actions diverses (boycott d'épreuves blanches, de rencontres diverses, actions en direction de l'opinion publique, etc...). Le plus souvent, ce sont les sections SNES (S1) qui ont été à l'initiative, parfois seules, le plus souvent en intersyndicale. Dans ces périodes, chacun peut constater combien l'existence préalable d'une section est utile, voire indispensable pour impulser l'action. Au niveau départemental et académique, outre la mise à disposition des outils techniques (site Internet, tirage de tracts à la demande des établissements...) les délégués syndicaux (S2 départementaux, S3 académique et S4 national), confortés par ces preuves de mobilisation, ont été mieux à même de négocier et cela d'autant que les grèves qui ont ponctué le mouvement ont été largement suivies.

Si les décrets sont abrogés et des moyens rendus, cela n'a malheureusement pas permis de recréer les postes. Mais il est rassurant de constater qu'une fois de plus un gouvernement « droit dans ses bottes » a dû plier.

... ce qu'il nous faut préserver et conquérir

- Le pouvoir en place depuis peu multiplie propos lénifiants et menaces précises : 17000 emplois supprimés, notamment par la diminution des horaires élèves et le recours aux heures supplémentaires ; la revalorisation individuelle au mérite plutôt qu'une augmentation générale des salaires ; le « travaillez plus » chacun pour soi, plutôt qu'une consolidation des retraites par répartition solidaire ; l'autonomie des établissements plutôt qu'une éducation nationale ; et la poursuite du socle commun et du tri social plutôt qu'une culture ambitieuse pour tous. Nul doute qu'il nous faudra être forts et résolus dès la rentrée, et que le renforcement du SNES est important !
- Faire entendre nos revendications sur la base de nos mandats : scolarisation jusqu'à 18 ans pour tous grâce aux trois voies de formation ; diminution du nombre d'élèves par classe ; réduction du temps de service pour toutes les catégories afin de libérer du temps pour la concertation et prendre en compte la pénibilité du métier...



La force du SNES : sa présence sur le terrain

L'originalité du SNES est son organisation structurée sur l'établissement. Dans l'académie, ce sont des centaines de sections d'établissement (S1) qui animent la vie syndicale. Elles devraient être plus nombreuses, puisque le SNES compte des syndiqués dans l'immense majorité des 500 établissements de l'académie : l'accumulation des tâches des personnels et l'étalement des emplois du temps rendent difficiles les réunions, la constitution d'une section locale active. C'est dommage, car le S1, désigné démocratiquement à la rentrée, est véritablement autonome et responsable.

Le bureau, théoriquement constitué d'un secrétaire et d'un trésorier, avec parfois des adjoints, est chargé d'informer les collègues, de servir de relais avec la section départementale (S2) et académique (S3), le rôle du S1 est avant tout la défense personnelle des collègues sur le lieu de travail ; il est au cœur des actions menées par l'établissement (la section peut déposer un préavis de grève, sans passer par les autres échelons du syndicat). Les syndiqués remplissent également le rôle de délégués des personnels en se présentant aux élections au CA de l'établissement. C'est une tâche ingrate, mais l'absence d'élus se révèle toujours préjudiciable en cas de tensions ! Sur des questions comme le conseil pédagogique, la note de vie scolaire, le socle commun, l'autorité des chefs d'établissement est renforcée. Il est important de s'appuyer sur un syndicat qui a pris des positions claires sur ces sujets !

Le S1 est le premier lieu de discussion et de ren-contre de personnels aussi divers qu'un assistant d'éducation, un professeur intervenant en GRETA, un documentaliste ou un enseignant. Tous ont leur place dans ces débats et réflexions et dans l'animation de la vie syndicale.

Des collègues plus aguerris sont à la disposition des collègues qui le souhaitent pour les aider notamment à animer les premières réunions : n'hésitez pas à nous solliciter en contactant les militants de la section académique (voir en page une et sur le site www.lille.snes.edu)



Pourquoi se syndiquer ?

La réponse de "nos amis" Yves Calvi et Jacques Marseille.

« Quel est l'intérêt de se syndiquer aujourd'hui ? » Réponse de Jacques Marseille, historien et responsable de nombreux manuels scolaires : « Avoir une réduction pour l'achat de magnéto-scope, par exemple. (...) C'est une petite plaisanterie, mais à peine. A peine ! Parce qu'on vit dans un système en France où les syndicats n'ont pas besoin de syndiqués (...) ça ne facilite pas la démocratie ». Par exemple, les syndicats étudiants ne représentent qu'1% des syndiqués. Marseille s'étrangle : « Ils ont pignon sur rue ! Ils ne représentent rien ! Ils ne représentent qu'eux-mêmes ! » Marseille, qui, lui, a le mérite de représenter au moins le Medef, s'exprime sur France 5, dans un « programme librement utilisable en classe » : l'émission « C dans l'air », animée par Yves Calvi. Nous sommes le 3 février 2004.

Obsédé par la représentativité syndicale, Jacques Marseille, dénonce la multiplication des petites organisations au travers d'une métaphore parfumée : « Les syndicats poussent comme des champignons (...) Ils prolifèrent (...) ça prolifère comme des champignons. Comme des champignons, hein... » Calvi sélectionne une autre question de téléspectateur : « Pourquoi y a-t-il si peu de femmes dans le syndicalisme ? » L'historien Marseille répond sans sourcilier : « Les syndiqués et les chefs syndicalistes n'aiment pas les femmes, tout simplement ».

La façon dont Yves Calvi sélectionne les questions « pertinentes » des téléspectateurs devrait être enseignée dans toutes les écoles de journalisme.

Florilège : « La multiplication des grèves abusives n'est-elle pas à l'origine de la crise des syndicats français ? » ; « Les syndicats ne s'opposent-ils pas systématiquement aux projets de droite ? » ; « Comment se syndiquer quand on vote à droite alors que les syndicats sont de gauche ? » ; « Les syndicats ne font-ils pas de l'excès de syndicalisme pour justifier leur existence ? » ; « Les pseudo-sondages favorables aux grèves des transports sont-ils faits à Paris ou dans le Massif Central ? » (émission du 29.10.03).

Hélas ! même les téléspectateurs ont parfois des défaillances. Yves Calvi prend alors les choses en main personnellement : « Vous savez qu'il y a une perception – plus qu'une perception d'ailleurs – des grandes grèves dans ce pays qui est systématiquement la même, dans ces cas-là, et qui est celle du rejet, qui est celle de dire : le front syndical, ça se termine avec des trains bloqués, des mômes qu'on peut pas déposer à l'école, bref toute une série de choses, qui, on va dire, qui hérissent, et qui sont perçues comme insupportables... » Calvi a bien dit « sont perçues », et non pas « sont » : quiconque verrait une orientation idéologique derrière une telle question n'est donc qu'un dangereux paranoïaque adepte de la « théorie du complot ».

Pourquoi se syndiquer, alors ? Pour ne pas laisser les hauts-parleurs du Parti de la Presse et de l'Argent pérorer sur la faiblesse des organisations de travailleurs. Ce serait déjà un bon début.

S'exprimer à l'intérieur du SNES



« Je ne suis pas d'accord avec toutes les propositions du SNES... » est souvent la première remarque qui vient quand on aborde la question de la syndicalisation. **Au-delà de l'établissement, il est pourtant possible et facile de participer et de peser sur les décisions syndicales.** Sans être opposé aux assemblées générales, nous pensons que ce n'est pas LA solution aux problèmes de la démocratie syndicale. Qui parle, au nom de qui, et avec quelle représentativité réelle ? Nous pensons que pour être effective la démocratie a besoin d'un minimum de règles, règles que l'on doit respecter et cela, surtout au moment de la prise de décision. **Au SNES, les élections sont régulières – mandats de 2 ans en général – et permettent à tous les syndiqués de choisir leur direction.** Le moment le plus important reste le Congrès (académique et national) qui définit les positions du

syndicat pour les 2 années à venir. Au SNES, il n'est pas exceptionnel de voir les amendements, issus de propositions d'établissements, changer en profondeur les textes nationaux initiaux. Protection sociale, TPE, études dirigées, formation des stagiaires, Europe, autant de sujets qui ont provoqué des débats intenses et des modifications en cours de congrès. La remarque vaut également pour l'action, les décisions se prenant après des consultations des sections d'établissement. Si le SNES pèse sur les orientations démocratiques de l'école, c'est qu'il a été à l'origine de la réflexion et des débats et qu'il a su en faire un objet de réflexion non d'une minorité mais de l'ensemble de la profession. Nous n'avons pas de « prêt à penser », pas de sujets tabous et nous pouvons vous garantir que vous ne serez pas d'accord avec toutes les orientations du

SNES. A vous de les faire bouger, mais la vraie question reste bien : « êtes-vous d'accord avec les objectifs et les grandes orientations de votre syndicat ? »

Ajoutons que le SNES est attentif à l'expression la plus large possible et à la liberté d'expression nécessaire des minorités. Il est donc organisé en tendances, dont la représentativité est mesurée lors des élections. Elles sont cinq au niveau national, et deux au niveau académique : Ecole Emancipée et Unité & Action, cette dernière étant majoritaire. Ces minorités sont représentées dans tous les organes délibératifs du syndicat et si les débats sont passionnés, la recherche d'un accord est la « règle ».

Syndicalisme et moyens financiers

Le thème du financement syndical n'est pas une question taboue au SNES

Avant chaque congrès, tous les deux ans, au moment du renouvellement de la direction, tous les syndiqués reçoivent un bilan financier détaillant ressources et dépenses. Ils peuvent alors constater que l'essentiel des ressources de leur syndicat (91 %) provient des adhésions, ce qui garantit l'indépendance syndicale. L'utilisation de ces recettes (essentiellement les publications, la communication et l'information en direction des syndiqués, les frais de déplacement des militants et, bien sûr, le financement de l'action) est soumise au vote des adhérents.

Trop chère, la cotisation au SNES ?

Une déduction fiscale de 66 % est accordée depuis 2 ans : un certifié au 8^{ème} échelon dont l'adhésion est de 188,5 €, ne débourse en définitive que 64 euros. Et il est possible d'échelonner jusqu'à 6 mensualités. A vous qui hésitez à vous syndiquer ou à renouveler votre adhésion, mais qui faites, malgré tout, confiance au SNES pour vous aider et vous conseiller, sachez qu'adhérer, c'est se montrer solidaire, c'est aussi garantir une indépendance financière qui met notre syndicat à l'abri des pressions et lui permet de jouer pleinement son rôle.

Comment se syndiquer ?

En donnant le bulletin joint au trésorier du SNES de votre établissement ou en le renvoyant directement au SNES

Le SNES ne perçoit pas de subventions, hormis les décharges horaires attribuées par l'Etat à tous les syndicats en fonction de leurs résultats aux élections professionnelles. Le scrutin 2005, qui a conforté la majorité du SNES, permet à la section académique de Lille d'avoir l'équivalent de 8 postes en décharges syndicales.

Le « dialogue social » tant prôné par le gouvernement, nécessite une réelle volonté et



des moyens suffisants accordés aux représentants des personnels pour qu'il existe autrement qu'en théorie. La FSU, fédération à laquelle appartient le SNES, 1ère fédération de la Fonction publique d'Etat ne reçoit pourtant qu'une subvention correspondant à 1.8 % de ses ressources Autant d'ailleurs que d'autres organisations beaucoup moins représentatives sur le terrain et dans les urnes! Cela n'empêche pourtant pas des campagnes sur le thème de « l'argent des syndicats » pour tenter de les décrédibiliser, lancées fort opportunément au moment d'offensives contre nos acquis ...

Des responsables syndicaux qui restent des collègues !

Tous les syndicats reçoivent des décharges pour exercer leur activité syndicale; les critères d'attribution sont les mêmes pour tous les syndicats en fonction de leurs résultats aux élections. Contrairement à d'autres organisations qui font le choix d'avoir des responsables entièrement déchargés, le SNES a fait le choix des décharges partielles: dans l'académie, une quarantaine de camarades (bénévoles) bénéficient ainsi d'une décharge n'excédant pas le mi-temps et représentant en moyenne 1/5^{ème} de service.

LA FSU ET SES SYNDICATS

Les syndicats avec lesquels le SNES s'est associé forment une fédération, la FSU, née en avril 1993. Elle regroupe de nombreux syndicats enseignants et non enseignants.

Première fédération syndicale de la Fonction Publique d'Etat, la FSU offre une nouvelle façon de faire du syndicalisme, en privilégiant la démocratie interne, le rassemblement du plus grand nombre, l'unité d'action.

Elle a joué un rôle moteur à l'occasion de chaque mouvement d'ampleur depuis 1995 (protection sociale, décentralisation, retraites, éducation...) et elle contribue aux étapes de rassemblement du mouvement social (forums sociaux, états généraux de la jeunesse, réseau éducation sans frontière ...).

Aussi, la FSU séduit-elle de nouveaux syndiqués et attire de nouveaux syndicats, notamment ceux qui ont quitté la CFDT suite aux mouvements de 1995 et 2003. Elle ambitionne de constituer autour d'elle un pôle de rassemblement du syndicalisme et a pris la décision de s'élargir au delà de la fonction publique d'Etat. La politique de décentralisation, qui accroît le poids des collectivités territoriales et qui pousse les collègues à quitter la fonction publique d'Etat, a rendu nécessaire cette évolution.

Il nous faut en effet unir nos forces pour défendre les services publics et concevoir des alternatives économiques et sociales porteuses de progrès pour chacun.

SEPTEMBRE

- Il vous faut **signer votre PV (procès-verbal) d'installation**
- Les TZR affecté-e-s après la rentrée, hors de leur établissement de rattachement, ont droit à l'ISSR. (indemnité de sujétions spéciales de remplacement) : attention à ne pas signer de documents antidatés !
- Jusqu'au 20 septembre : inscription aux stages de formation continue sur <http://www.ac-lille.fr/paf/>
- Consultez le B.O. pour l'inscription aux concours internes et externes.
- Pensez à renouveler votre **cotisation syndicale auprès du SNES**. Payable en 3, 4, 5 ou 6 fois, elle représente environ 0,7% du salaire annuel. C'est notre seule source de financement. Cela vous permettra en particulier de recevoir l'US, l'hebdomadaire du SNES, source d'information sur le métier, les réformes, les débats éducatifs et l'actualité syndicale. La cotisation 2007-2008 est déductible à 66 % des impôts 2007 si vous renvoyez votre bulletin avant le 31/12.

OCTOBRE

- **Vérifiez votre VS** (ventilation de service : classes, effectifs, heures sup...) avant de le signer.
- **Elections de vos représentants au Conseil d'Administration** : c'est là que se prennent les décisions que doit appliquer le chef d'établissement. N'hésitez pas à vous porter candidat sur les listes SNES.

NOVEMBRE

- Si vous souhaitez changer d'académie : il faut vous en soucier dès maintenant, en revenant auprès des enseignants militant au SNES afin d'être informé-e et conseillé-e. Le SNES met à votre disposition **son site Internet www.lille.snes.edu** et son forum sur les **mutations**. La circulaire mutations devrait paraître fin octobre.

DECEMBRE

- **Mutations inter-académiques** : saisie des vœux la 1^{ère} semaine (sous réserve de la parution du BO mutations)
- Renseignez-vous sur les dates limites de **demandes de temps partiels et de disponibilité** qui sont souvent fixées avant les vacances de Noël

JANVIER

- Pensez à votre demande de **congé formation** (dans l'académie de Lille, il faut 5 à 6 demandes en général)
- Nous mettons à votre disposition une fiche de suivi de votre dossier de mutation. Il faudra nous la renvoyer afin que nous puissions contrôler les diverses opérations liées aux mutations (erreur de barème, etc...).

FEVRIER

- Pensez à surveiller la **notation administrative**, proposée par votre chef d'établissement. Il n'y a pas de raison d'être en dessous de la moyenne de votre échelon. En cas de problème, contactez le SNES et contestez.

MARS

- **Avancement d'échelon des certifiés** (niveau académique) et **des agrégés** (niveau national) : pensez à communiquer au SNES vos avis de notation. La fiche de suivi paraît dans un supplément d'octobre.
- Au cours du mois de mars se tiennent les **commissions paritaires d'affectation** pour la phase inter-académique. Les enseignants du SNES vérifient que votre dossier est correctement traité par l'administration et proposent toutes les améliorations possibles.

AVRIL

- Vous êtes muté-e à l'inter ou souhaitez changer de poste ? Il faut très rapidement prendre contact avec le SNES de l'académie pour obtenir les renseignements et les conseils qui vous permettront de formuler vos **vœux d'affectation pour la phase intra-académique**.

MAI

- **Hors-classe** : si vous êtes au 7^{ème} échelon ou plus, si vous avez plus de 7 ans d'ancienneté dans le corps, vous remplissez les conditions pour prétendre à la hors-classe (l'attribution répond cependant à des critères plus "sélectifs" !). L'inscription est automatique, vous n'avez donc pas de démarche particulière à faire, si ce n'est vérifier votre dossier dans i-prof et nous fournir les informations nécessaires.

JUIN

- Les élus du SNES sont à nouveau en train de suivre votre dossier et cherchent à améliorer le projet de mutation intra de l'administration. Ils vous informeront le plus rapidement possible de votre **affectation**.
- A cette période également sont attribués les congés formation et revues les notes administratives.

JUILLET

- Les TZR reçoivent leur établissement de rattachement (RAD), éventuellement une AFA (Affectation à l'Année)